



Commission Locale d'Information

Domaine Saint-Victor – 10200 Soulaines-dhuys – Tél : 03.25.92.59.40 – mail : cli.soulaines@wanadoo.fr

RAPPORT D' ACTIVITES 2011

Assemblée Générale du 12 Juin 2012

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 CLI DE SOULAINES

- 17 Mai 2011 : Réunion du Bureau et Conseil d'Administration
 - ▲ Taxe de stockage – Avis de la CLI
 - ▲ Rapport d'activités 2010

- 15 Juin 2011 : Assemblée Générale *Page 2*
 - ▲ Procès verbal et support de réunion *Page 3*
 - Approbation du rapport d'activités 2010
 - Taxe de stockage – Avis de la CLI de Soulaines
 - Révision du quorum
 - Projet d'analyses dans l'environnement
 - Voyage d'étude
 - Participation de la CLI aux inspections de l'ASN
 - ▲ ANDRA-CSFMA : Bilan d'activités 2010 *Page 36*
 - ▲ ASN : L'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2010 *Page 80*
 - ▲ ASN : L'accident Fukushima *Page 92*

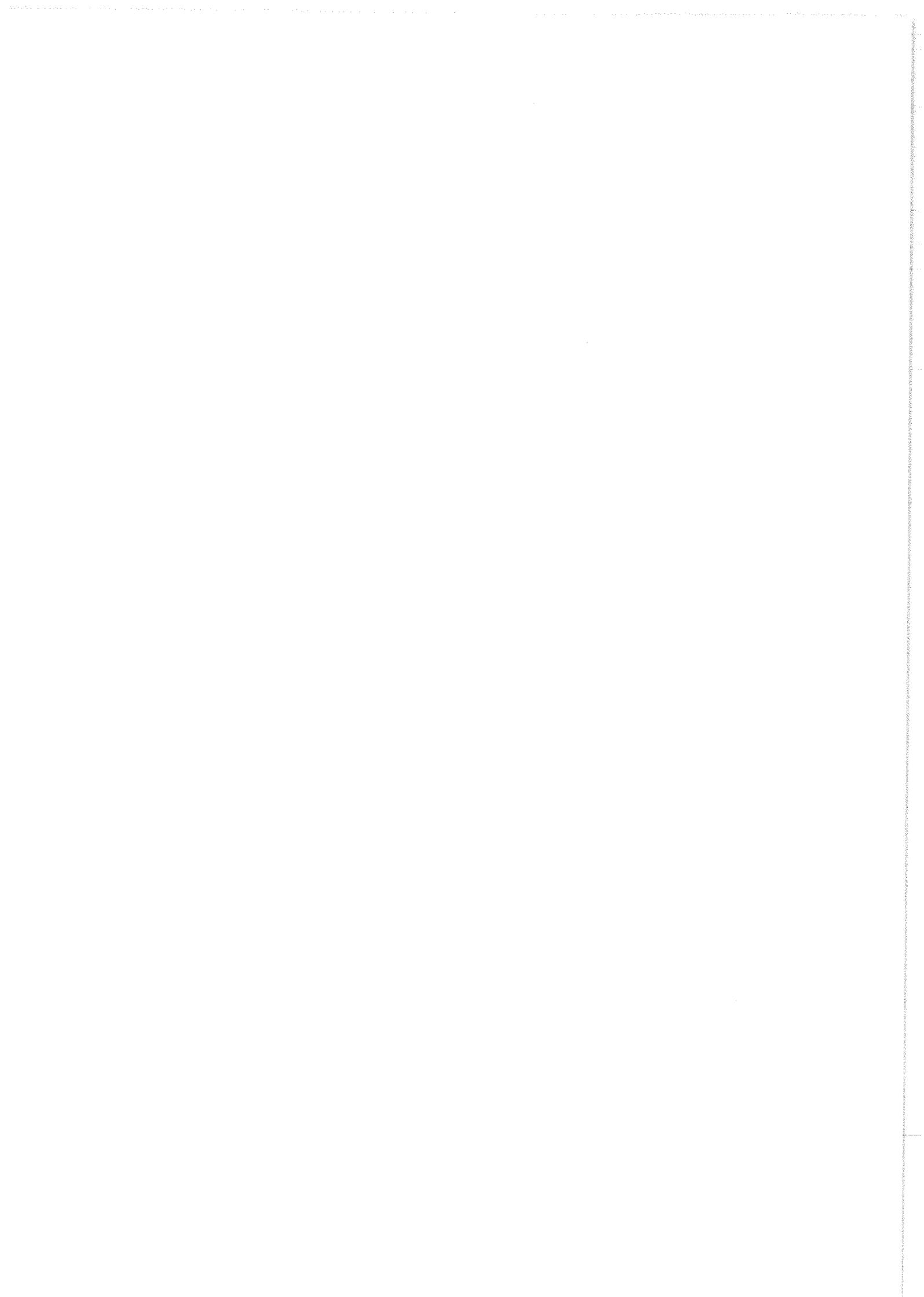
- 8 Août 2011 : Réunion de la Commission Environnement
 - ▲ Analyse de l'environnement
 - ▲ Approbation du cahier des charges

- 27 Octobre 2011 : Voyage d'études
 - ▲ Visite du Centre de regroupement nord de l'ANDRA à Saclay

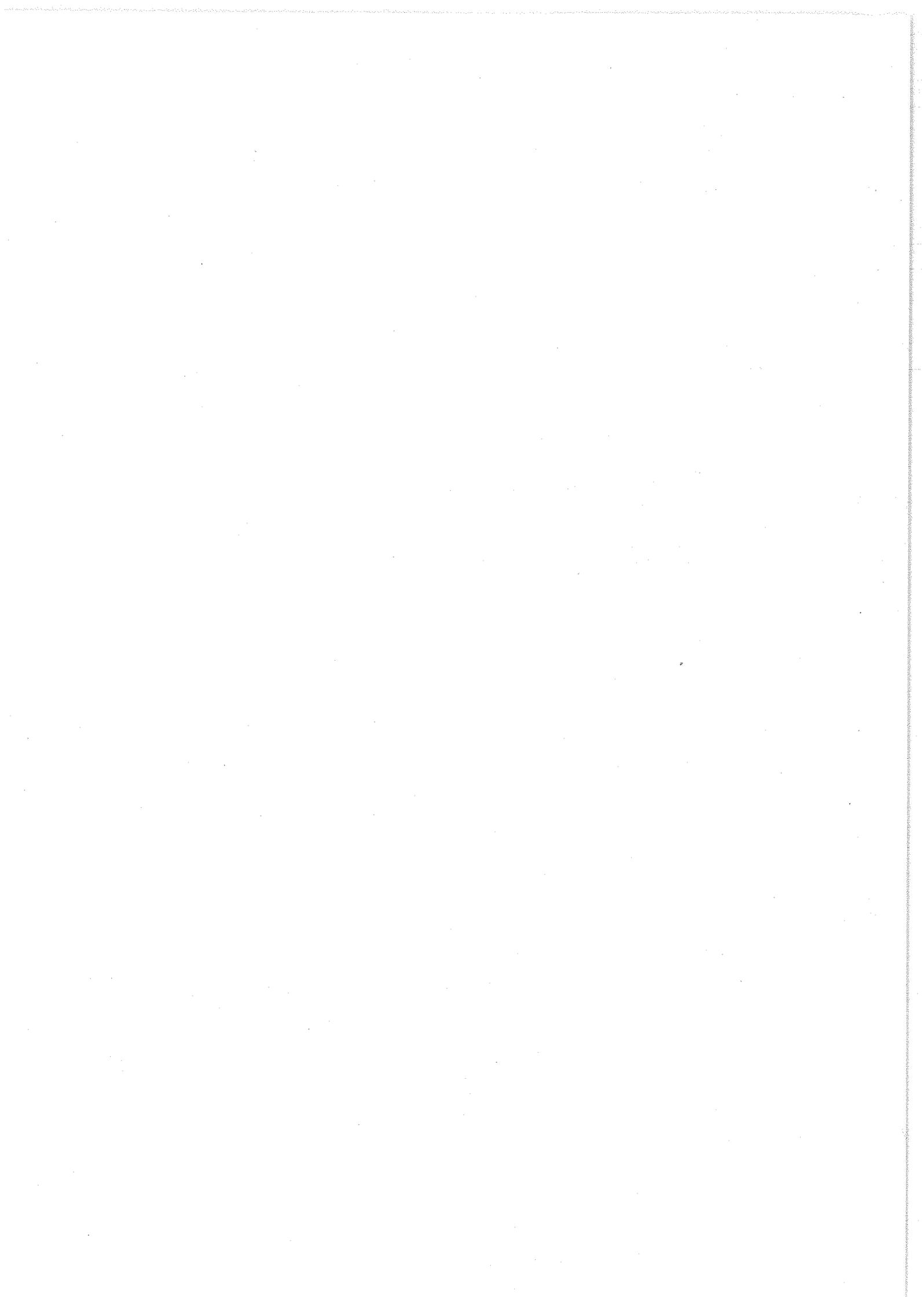
- 31 Janvier 2012 : Assemblée Générale *Page 118*
 - ▲ Procès Verbal *Page 119*
 - Inspection ASN du 18 octobre 2011
 - Présentation du projet d'analyses
 - Demande de subvention ASN
 - Budget 2012
 - ▲ ASN : Inspection inopinée « rejets » *Page 141*
avec prélèvements et mesures
 - ▲ Proposition : Etude des niveaux de radioactivité *Page 159*
dans les environs de stockage FMA-VC de l'Aube

- Rapport financier *Page 182*
 - Rapports du Commissaire aux comptes : Exercice 2011 :
 - Examen des procédures administratives et comptables
 - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementée
 - Rapport sur les comptes annuels :
« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

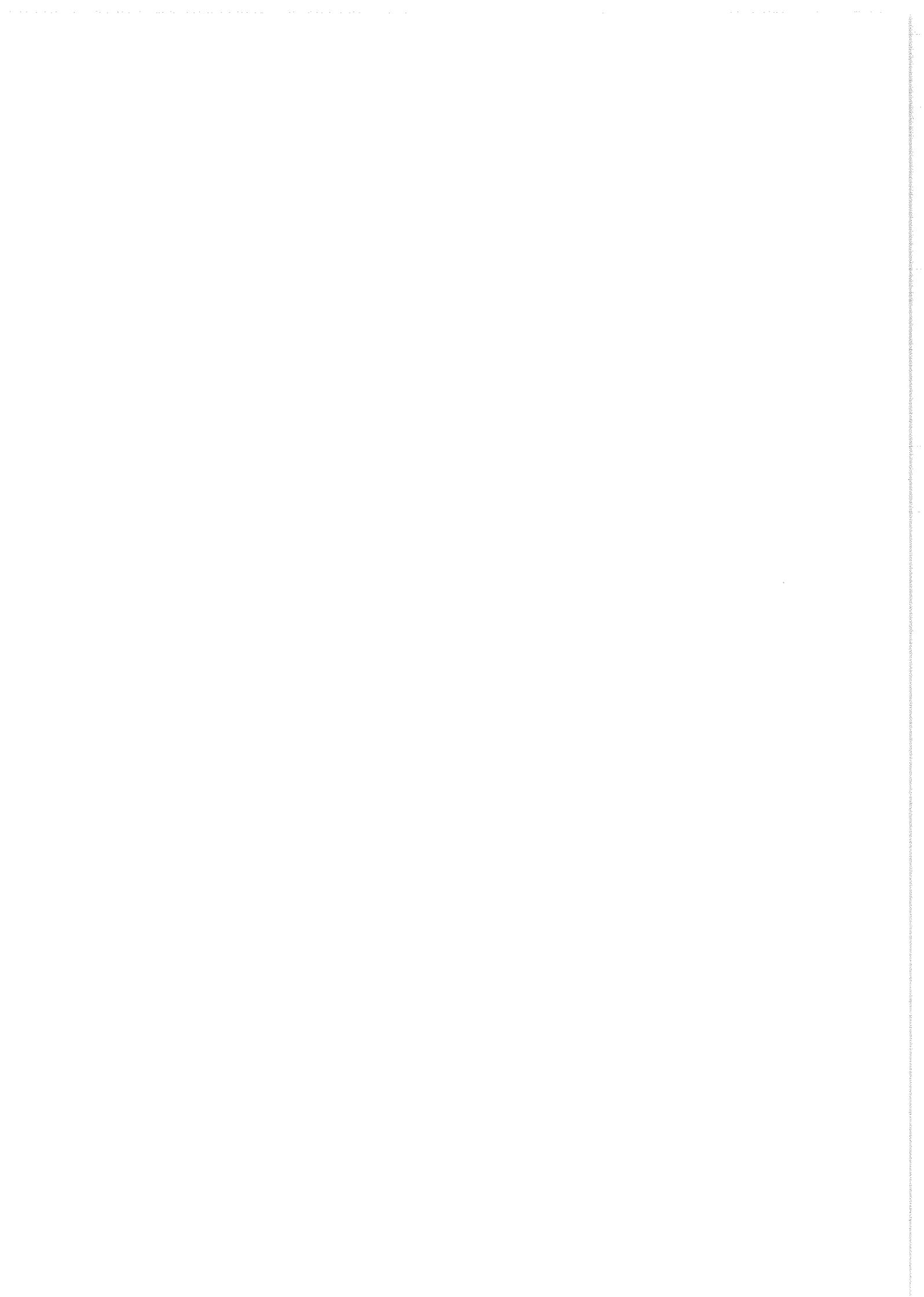
- Rapport moral *Page 208*



**Assemblée Générale
du 15 Juin 2011**



**Procès verbal
de l'Assemblée Générale
du 15 juin 2011**



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à NEUF HEURES TRENTE**, l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Vice-Président.

Etaient présents : MM et Mmes DALLEMAGNE Ph. – AUDIGE J. – BERGERAT D. – BILLIARD W. – CORDIER C. – COUTORD J-M – DAUTEL J. – DEMATONS D. – ENCINAS L. – FOURNIER Y. – ENFERT J. – GERARD G. – GUERITTE J. – GUERITTE M. – HERNOUX N. – HUARD L. – JACQUARD G. – JOBARD P. – LIEVRE Ph. – MARGOT C. – MATHIEU B. – MICHEL B. – PASQUIER B. – PERRARD C. – RICHTER P. – TOMASINI D. – TRANSLER G. – VAN RECHEM D. – VERDIN G – WIRTZ A.

Absents excusés : MM et Mmes ADNOT Ph. – GAILLARD Y. – GUENE C. – CORNUT GENTILLE F. – RIGOLLOT M-N. – FALMET J. – DURAND R. – DENIZET F. – DEZOBRY B. – MINISINI W. – PICARD C.

Etaient absents : MM et Mmes BERGEON J-Ch. – FERLET O. – FROMONT C. – JACQUIER C. – JOFFRIN G. – DUBOIS C. – LEBRUN P. – LEHMANN N. – MATHIS J-C.

Le Vice-président constate que TRENTE membres sur CINQUANTE sont présents. Il déclare alors le quorum atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

- Accueil des participants (9h00 – 9h30)
- Approbation du rapport d'activités 2010
- Taxe de stockage – Avis de la CLI de Soulaines
- Révision du quorum
- Projet d'analyses dans l'environnement
- Voyage d'étude
- ANDRA – Bilan 2010
- ASN – Etat de la sûreté nucléaire en France
- ASN – Accident de Fukushima
- Questions diverses.

Délibération n° 01/2011 – Approbation du rapport d'activités 2010

Le Vice-Président présente les travaux réalisés par la Commission Locale d'Information de Soulaines et ceux auxquels elle a participé.

Le Trésorier présente les comptes de l'année 2010 ainsi que le rapport du commissaire enquêteur.

Le Vice-Président donne lecture à l'Assemblée du rapport moral.

L'ensemble des ces éléments constituant le rapport d'activités 2010 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité 2010.

Délibération n° 02/2011 – Taxe de stockage

Vu la délibération n° 122010/434 du Conseil Général de l'Aube en date du 06/12/2010 concernant la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base dite de stockage,

Vu la délibération N° 09/2011 du Conseil de Communauté de Communes de Soulaines en date du 10/02/2011 sur les mêmes dispositions,

Le Vice-Président de la Commission Locale d'Information de Soulaines rappelle que la Communauté de Communes de Soulaines accueille sur son territoire le centre de stockage de l'ANDRA et qu'elle a reçu jusqu'en 2010 la taxe professionnelle issue de son activité.

Le Vice-Président précise que l'article 43 de la loi de Finances 2000 modifié par la loi de Finances 2010 a créé une taxe afin de pérenniser les ressources perçues par les communes ayant acceptées certains centres de stockage de déchets radioactifs sur leur territoire.

La somme forfaitaire est obtenue en multipliant le montant de l'imposition par mètre cube de stockage défini par la loi (2,20 euros) par la capacité de stockage du centre considéré. Le centre de Soulaines Dhuys ayant une capacité d'1 million de m³, la somme forfaitaire à retenir s'élève à 2,2 millions d'euros.

Pour le centre de Soulaines Dhuys, ce coefficient doit être fixé par un décret en Conseil d'Etat, après avis des collectivités territoriales concernées et de la Commission Locale d'Information de Soulaines.

Le Vice-Président de la Commission Locale d'Information de Soulaines, PROPOSE la fixation à 1,1 en 2011 et à 1,3 à partir de 2012 du coefficient de la taxe additionnelle liée au centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité de Soulaines Dhuys, qui conduirait à un montant à répartir de 2 420 000 € en 2011 et de 2 860 000 € à partir de 2012 ;

et que le produit de cette taxe soit REPARTIT de la manière suivante :

- a) au titre des activités de Morvilliers, attribution d'un préciput de 121 000 € en 2011 et de 561 000 € en 2012 réparti selon les règles suivantes :

Périmètre d'implantation : 20 % au profit de la Communauté de Communes de Soulaines ;

Périmètre immédiat : 32 % au profit des communes de Chaumesnil, Crespy le Neuf, Colombé la Fosse, Eclance, Epothémont, Fresnay, Fuligny, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, Lévigny, Maisons les Soulaines, Morvilliers, Petit-Mesnil, Saulcy, Soulaines Dhuys, Thil, Thors, Vernonvilliers, Ville aux Bois et Ville sur Terre. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;

Périmètre de solidarité : 48 % au profit des collectivités de l'ensemble du département de l'Aube, réparti chaque année par le Conseil Général de l'Aube pour le financement de projets de solidarité ;

b) au titre des activités de Soulaines Dhuy, attribution du solde réparti selon les règles suivantes :

Périmètre d'implantation : 20 % au profit de la Communauté de Communes de Soulaines ;

Périmètre immédiat : 32 %

- dont 78 % (soit 24,96 %) au profit des communes de Chaumesnil, Crespy le Neuf, Colombé la Fosse, Eclance, Epothémont, Fresnay, Fuligny, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, Lévigney, Maisons les Soulaines, Morvilliers, Petit-Mesnil, Saulcy, Soulaines Dhuy, Thil, Thors, Vernonvilliers, Ville aux Bois et Ville sur Terre. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;
- dont 22 % (soit 7,04 %) au profit des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Der. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;

Périmètre de solidarité : 48 %

- dont 78 % (soit 37,44 %) au profit des collectivités de l'ensemble du département de l'Aube, réparti chaque année par le Conseil Général de l'Aube pour le financement de projets de solidarité ;
- dont 22 % (soit 10,56 %) au profit des collectivités de l'ensemble du département de la Haute Marne, réparti chaque année par le Conseil Général de la Haute Marne selon les règles qu'il lui appartient de proposer.

Enfin, il PROPOSE, qu'à partir de 2013, le produit de cette taxe soit indexé sur l'inflation réelle.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCEPTE la fixation à 1,1 en 2011 et à 1,3 à partir de 2012 du coefficient de la taxe additionnelle liée au centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité de Soulaines Dhuy, qui conduirait à un montant à répartir de 2 420 000 € en 2011 et de 2 860 000 € à partir de 2012 ;

et que le produit de cette taxe soit REPARTI de la manière suivante :

c) au titre des activités de Morvilliers, attribution d'un préciput de 121 000 € en 2011 et de 561 000 € en 2012 réparti selon les règles suivantes :

Périmètre d'implantation : 20 % au profit de la Communauté de Communes de Soulaines ;

Périmètre immédiat : 32 % au profit des communes de Chaumesnil, Crespy le Neuf, Colombé la Fosse, Eclance, Epothémont, Fresnay, Fuligny, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, Lévigney, Maisons les Soulaines, Morvilliers, Petit-Mesnil, Saulcy, Soulaines Dhuy, Thil, Thors, Vernonvilliers, Ville aux Bois et Ville sur Terre. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;

Périmètre de solidarité : 48 % au profit des collectivités de l'ensemble du département de l'Aube, réparti chaque année par le Conseil Général de l'Aube pour le financement de projets de solidarité ;

d) au titre des activités de Soulaines Dhuys, attribution du solde réparti selon les règles suivantes :

Périmètre d'implantation : 20 % au profit de la Communauté de Communes de Soulaines ;

Périmètre immédiat : 32 %

- dont 78 % (soit 24,96 %) au profit des communes de Chaumesnil, Crespy le Neuf, Colombé la Fosse, Eclance, Epothémont, Fresnay, Fuligny, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, Lévigny, Maisons les Soulaines, Morvilliers, Petit-Mesnil, Saulcy, Soulaines Dhuys, Thil, Thors, Vernonvilliers, Ville aux Bois et Ville sur Terre. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;
- dont 22 % (soit 7,04 %) au profit des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Der. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;

Périmètre de solidarité : 48 %

- dont 78 % (soit 37,44 %) au profit des collectivités de l'ensemble du département de l'Aube, réparti chaque année par le Conseil Général de l'Aube pour le financement de projets de solidarité ;
- dont 22 % (soit 10,56 %) au profit des collectivités de l'ensemble du département de la Haute Marne, réparti chaque année par le Conseil Général de la Haute Marne selon les règles qu'il lui appartient de proposer.

ACCEPTTE qu'à partir de 2013, le produit de cette taxe soit indexé sur l'inflation réelle.

Délibération n° 03/2011 – Révision du quorum

Le Vice-Président donne lecture à l'Assemblée de l'article 4 du règlement intérieur concernant notamment la définition du quorum fixé à 50% des membres à voix délibératives.

Il propose à l'Assemblée de porter le quorum à un quart des voix délibératives.

Sur proposition de l'Assemblée, la question est ajournée pour réfléchir à l'introduction de la notion de **POUVOIR** qui permettrait de maintenir l'article 4 du règlement intérieur dans sa rédaction initiale.

Délibération n° 04/2011 – Projet d'analyses dans l'environnement

Le Vice-Président soumet à l'Assemblée un projet de prélèvement et d'analyses.

L'exposé entendu,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

MANDATE le Vice-Président pour consulter au moins 2 laboratoires indépendants.

Délibération n° 05/2011 – Voyage d'étude

Le Vice-Président propose à l'Assemblée un voyage d'étude au centre de regroupement de Saclay.

Il précise que la date prévisionnelle de cette visite serait le jeudi 27 octobre 2011 mais que les modalités pratiques de mise en œuvre du dit voyage d'étude restent à définir.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCEPTTE que le voyage d'étude se fasse au centre de regroupement de Saclay à la date du jeudi 27 octobre 2011.

N° 06/2011 – ANDRA – Bilan 2010

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Patrice TORRES, Directeur des Centres de Stockage de l'Aube, qui présente à l'Assemblée les bilans 2010 de l'exploitation et de la surveillance de l'environnement.

⇒ BILAN D'ACTIVITE 2010 DU CENTRE DE STOCKAGE FMA

A) Exploitation du Centre : résultats saillants 2010

- L'exploitation du Centre :
 - Mise en service : 13 janvier 1992
 - Capacité de stockage autorisée : 1 000 000 m³
 - Superficie : 95 ha dont 30 ha pour la zone de stockage
 - Volume stocké depuis 1992 : 243 225 m³ (24% de la capacité du Centre)

- L'exploitation du Centre en 2010 :
 - Volume livré : 12 945 m³
 - Nombre de colis livrés : 19 374 (dont 7 couvercles de cuves)
 - Nombre de fûts compactés : 11 756
 - Nombre de caissons injectés : 496 de 5 m³ – 24 de 10 m³ – 37 caissons de reconditionnement
 - Volume stocké : 12 179 m³
 - Nombre de colis stockés : 10 735
 - Répartition des moyens de livraison : 6% du volume a été réceptionné par voie ferrée ; 94% par la route.
 - Poursuite de la construction des ouvrages de la Tranche 8 : 33 nouveaux ouvrages sur 7 lignes

B) Dispositions en matière de sûreté

- Des relations régulières avec l'Autorité de sûreté nucléaire
4 inspections en 2010 ; l'une d'entre elles a donné lieu à un constat

- Thèmes des inspections :
 - Les transports de matières radioactives, le 20 mai
 - Le confinement et l'exploitation de l'atelier de conditionnement des déchets, le 11 juin

- Le respect des engagements de l'ANDRA vis-à-vis du réexamen de sûreté du Centre, le 27 août
- Le contrôle commande, le 7 décembre.

C) Incidents et accidents en 2010

2010 : 0 anomalie niveau 1 ; 3 écarts niveau 0

- Le 9 août 2010

2 zones de contamination détectées sur des surfaces de caoutchouc dans le hall d'injection des caissons (Atelier de conditionnement des déchets)

→ Nettoyage de la surface et mise en place d'actions correctives (nettoyages systématiques, vérifications)

- Le 7 octobre 2010

Chute d'une coque en béton d'environ 1 mètre sur une autre coque béton, au cours d'un stockage en « mode manuel »

→ Actions correctives pour limiter et faciliter le stockage en mode manuel

- Le 10 décembre 2010

Un point de contamination détecté sous un convoyeur à rouleaux permettant le transfert de fûts à compacter vers la presse, en zone de déchets conventionnels

→ Décontamination de la zone effectuée + actions correctives (bacs de protection du sol et classement de la surface en zone à déchets nucléaires)

D) Dispositions en matière de radioprotection

- Dose maximale enregistrée pour un agent en dosimétrie active : 1,29 mSv

Rappel : 1,30 en 2009 – 1,75 en 2008

Poste correspondant : manutention et conduite de pont

- Diminution de la dose collective en 2010 : 16,15 H.mSv

17,56 en 2009 – 18,87 en 2008

Aucune contamination interne de personnel travaillant sur le CSFMA en 2010, comme d'ailleurs depuis la mise en service du Centre.

E) La surveillance de l'environnement et les rejets

- Le suivi de l'environnement

- Surveillance des effluents du Centre :

- les effluents liquides (effluents A, eaux usées, eaux de ruissellement, bassin d'orage)
- les effluents gazeux (air extrait à la cheminée de l'ACD)

- Surveillance de l'environnement :

- l'air et les eaux de pluie
- les ruisseaux
- les eaux souterraines (nappe)

- le rayonnement gamma ambiant
- les écosystèmes terrestres (sols, végétaux, chaîne alimentaire)
- les écosystèmes aquatiques (poissons, végétaux)

En 2010, 16 100 mesures effectuées par le laboratoire d'analyses ANDRA dont 11 000 mesures radiologiques sur 2 190 échantillons prélevés dans l'environnement.

- Impact radiologique des rejets liquides et gazeux du Centre sur le groupe de référence* en 2010 : 0,002 microsievert/an soit plus de 100 000 fois inférieur à la dose admise pour le public (qui est de 1 milliSievert/an)

* Groupe de référence : population adulte localisée le long des Noues d'Amance au niveau du CD24 – Hypothèse d'une antarcie complète. La part d'ingestion d'eau de boisson contribue à $6,1 \cdot 10^{-7}$ mSv/an.

- Les eaux souterraines : détection de tritium dans les eaux souterraines
 - Piézomètre DS24
 - » Août 2004 à septembre 2008 – Activité maximale à 17 Bq/L en juin 2005
 - Piézomètres DS62 et DS63
 - » Depuis août 2005 (création des piézomètres) – Activités volumiques fluctuantes avec un maximum détecté au droit du forage DS62 à hauteur de 53,3 Bq/L fin mars 2008
 - » Faible dispersion (pas de marquage notable dans les forages situés à plus de 12,5 m de DS62 et de DS63)
 - Piézomètre DS41
 - » Depuis juillet 2009 – Activité maximale à $4,1 \pm 2,8$ Bq/L (proche du seuil de décision)
 - Hypothèse la plus réaliste
 - Relâchement de tritium depuis les ouvrages de stockage E21 attribuant une même origine aux marquages observés dans les eaux souterraines, compte-tenu de :
 - » l'implantation des piézomètres DS24, DS62 et DS63 sur une même trajectoire transitant au droit de l'ouvrage E21R03 et la proximité de DS41 par rapport à l'ouvrage ;
 - » l'inventaire et la nature des déchets stockés en E21R03 et E21R02 : 12,3 TBq sous forme de plaques radio-luminescentes.
 - Investigation de la zone non saturée en cours – se poursuit en 2011
- Etude radio-écologique relative au tritium et au carbone 14 initiée en 2009 avec l'IRSN
Résultats complets et définitifs attendus en juin 2011.
En 1^{ère} approche, les résultats partiels et provisoires font état de :
 - l'absence d'impact des rejets sur les compartiments terrestres et aquatiques : le Carbone 14 est en adéquation avec le niveau naturel ; le tritium détecté est conforme au bruit de fond rencontré sur le territoire français hors influence d'installation nucléaire.
 - la confirmation des niveaux de tritium détectés dans les eaux souterraines (DS62, DS63)
 - la détection de traces de ^{14}C dans ces piézomètres (DS62 et DS63). Très faibles valeurs de l'ordre de 0,035 et 0,07 Bq/L en ^{14}C .Pour comparaison, la limite OMS pour l'eau potable est 100 Bq/L.

F) La gestion des déchets

La gestion des déchets produits par le Centre s'appuie sur un « Zonage déchets »

- Zones à déchets nucléaires
- Zones à déchets conventionnels

61 m³ de déchets nucléaires

G) Actions en matière de transparence et d'information

- Visites du Centre
 - » 2 878 visiteurs en 2010 (grand public, étudiants, étrangers, collaborateurs d'entreprise) dont 900 lors de la 16^e édition de la journée « Portes ouvertes »
- Expositions au Bâtiment d'accueil du public
- Opérations de communication
 - » Participation à la Semaine du développement durable et à la Fête de la Science
 - » Conférences
- Partenariats locaux (une vingtaine de projets soutenus en 2010)

H) Compléments

- Les radionucléides à vie longue
On notera que le Centre a quasiment consommé sa capacité à recevoir du Chlore 36 (90%)
- Aspects financiers
 - Fiscalité directe locale : 7,8 M€
 - o Taxe foncière : 2,5 M€
 - o Taxe professionnelle : 5,3 M€
 - Masse salariale du personnel ANDRA : 3,4 M€
 - Montant des règlements aux entreprises locales : 2,6 M€
 - Montant de la taxe d'apprentissage versée aux établissements de la région : 28,6 k€
 - Coût de fonctionnement du CSFMA : 34 M€

N° 07/2011 - ASN

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Michel BABEL, Chef de division de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Châlons en Champagne, qui présente l'état de la sûreté nucléaire en France ainsi que des éléments de compréhension sur l'accident de Fukushima.

⇒ ETAT DE LA SURETE NUCLEAIRE EN FRANCE EN 2010

A) Présentation du rapport annuel de l'Agence de Sûreté Nucléaire à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technomogiques

- L'ASN a présenté son rapport annuel à l'OPECST, le 30 mars 2011, au cours d'une audition publique en présence de la presse.
- Elle considère que l'année 2010 a été assez satisfaisante sur le plan de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

- L'exploitation des installations nucléaires est globalement satisfaisante. L'ASN entend porter une attention particulière à la sous-traitance.
- Des progrès sont enregistrés dans le domaine de la radiothérapie. En revanche, l'ASN identifie des sujets de préoccupation en radiologie médicale et radiographie industrielle.

B) CSFMA de Soulaines-Dhuys

- En 2010, l'ASN a mené 4 inspections sur le CSFMA sur les thèmes suivants :
 - Confinement statique et dynamique,
 - Contrôle – commande,
 - Respect des engagements, prescriptions techniques et autorisations,
 - Transport de matières radioactives.
- Elle a instruit 3 déclarations d'événements significatifs dont :
 - 2 ESR résultant de la découverte de taches de contamination
 - 1 ESS résultant d'une chute de coques(Aucun événement n'a dépassé le niveau 0 depuis 2004)
et le dossier de modification faisant suite à la fissuration des radiers de la tranche 8.

Conclusion :

L'ASN considère que les performances en matière de sûreté et de radioprotection du Centre de stockage de l'Aube exploité par l'ANDRA demeurent à un bon niveau par rapport à l'ensemble des installations nucléaires de base.

C) L'audit des INB

- Suite à l'accident de Fukushima, le Premier ministre a commandé à l'ASN la réalisation d'un audit sur les installations nucléaires à réaliser avant la fin de l'année (art 8 de la loi TSN).
- Cet audit doit porter notamment sur la prise en compte des risques liés :
 - au séisme,
 - à l'inondation,
 - à la perte de l'alimentation électrique,
 - à la perte du refroidissement,ainsi qu'à l'organisation des secours.
- L'ASN a prescrit ces audits et a modifié son programme d'inspection en conséquence.
- Des membres de la CLI pourront accompagner les inspecteurs de l'ASN lors de ces inspections.

D) Les stress tests européens

- Evaluation de la robustesse des installations nucléaires face à un certain nombre de situations extrêmes auxquelles elles pourraient être soumises, y compris si ces situations sont très improbables (séisme, inondation, perte des alimentations électriques, pertes des sources de refroidissement, combinaisons d'événements, défaillances dans l'organisation des secours).
- Prise en compte de situations qui n'ont pas été prises en compte à la conception des installations pour identifier les éventuels points faibles, les éventuels effets de seuil au-delà desquels on bascule d'un scénario d'accident à un scénario aggravé.
- Evaluation de la possibilité de renforcer la robustesse de l'installation face à ce type de situation extrême.
- Ces tests de résistance devront être réalisés par les exploitants dans un délai de six mois.

- Ils seront ensuite remis à l'autorité nationale compétente (en France, l'ASN) afin d'être évalués.
- Les installations qui ne satisferaient pas à ces tests et pour lesquelles il ne serait pas envisageable d'apporter les corrections nécessaires devraient être arrêtées.
- La Commission européenne établira un rapport de synthèse sur la base des retours des autorités de sûreté des pays membres, et le présentera au Conseil européen qui en évaluera les premiers résultats.

E) L'évaluation complémentaire de sûreté

L'ASN s'est organisée pour répondre à ces deux commandes en :

- prescrivant à chacun des opérateurs français de réaliser avant le 15 septembre 2011 une évaluation complémentaire de sûreté sur les cinq thèmes mis en évidence par l'accident de Fukushima, selon un cahier des charges reposant sur le projet de spécifications des tests de résistance rédigé par WENRA, et validé par le HCTISN et l'ENSREG (décisions du Collège de l'ASN en date du 5 mai 2011),
- organisant une campagne d'inspections ciblées sur les thèmes de l'évaluation complémentaire de sûreté.

Cas particulier des LUDD :

- plus de 90 INB
- 21 exploitants constitués
- Des installations de natures très diverses
 - Réacteurs de recherche et d'irradiation
 - Usine de production de radiopharmaceutiques
 - Laboratoires de recherche
 - Usines de fabrication, d'enrichissement et de traitement du combustible
 - Installations de stockage et d'entreposage de déchets
 - Installations en cours de démantèlement (réacteurs de puissance, installations de recherche en particulier)
 - Irradiateurs

→ Démarche de sélection ; le CSFMA est programmé en 2012

⇒ ACCIDENT DE FUKUSHIMA

L'ASN a présenté le déroulement de l'accident à la centrale de Fukushima et les conséquences à ce jour. Il a été également présenté les différences qu'il existe entre les réacteurs à eau bouillante japonais et les réacteurs à eau pressurisée en France.

N° 08/2011 – Election au Conseil d'Administration

Le Président fait part à l'Assemblée du décès de Monsieur HAMPE, Représentant de l'Union Départementale de la CGT, membre de la CLI de Soulaines au sein du collège des organisations syndicales de salariés au Conseil d'Administration. Monsieur HAMPE était également membre du Conseil d'Administration et il convient dès lors de le remplacer.

Seul un membre du collège peut prétendre au poste laissé vacant. Une élection est donc organisée et les membres de ce collège sont invités à déclarer leur candidature.

Seul Monsieur Patrick RICHTER, représentant de l'Union Départementale de la CFDT, se présente.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ELIT Monsieur Patrick RICHTER, représentant de l'Union Départementale de la CFDT, comme représentant des organisations syndicales de salariés au Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le

Le Vice-Président de CL.I de Soulaines,
Ph. DALLEMAGNE



Assemblée Générale
de la
Commission Locale d'Information
de Soulaines

15 Juin 2011



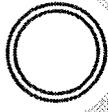
Ordre du jour :

- 1 – Approbation du rapport d'activités 2010
- 2 – Taxe de stockage – Avis de la CLI de Soulaines
- 3 – Révision du Quorum
- 4 – Inspection au CSFMA
- 5 – Projet d'analyses dans l'environnement
- 6 – Voyage d'étude
- 7 – ANDRA : Bilan 2010
- 8 – ASN :
 - Etat de la sûreté nucléaire en France
 - Accident de Fukushima

Questions diverses

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 15 Juin 2011



RAPPORT MORAL

BILAN 2010

- 2 Assemblées Générales
- Participation à 2 inspections du CSFMA
- Parution du 1^{er} bulletin de la CLI

OBJECTIFS 2011

- Finaliser le site internet
- Bâtir un nouveau projet d'analyses dans l'environnement
- Révision du Quorum

ASPECT FINANCIER

- Des finances saines
- Perception d'une fraction de la taxe INB

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
Assemblée Générale du 15 Juin 2011

TAXE DE STOCKAGE - Avis de la CLL de Soulaines

Vu la délibération n° 122010/434 du Conseil Général de l'Aube en date du 06/12/2010 concernant la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base dite de stockage,

Vu la délibération N° 09/2011 du Conseil de Communauté de Communes de Soulaines en date du 10/02/2011 sur les mêmes dispositions,

Le Vice-président de la CLL rappelle que la Communauté de Communes de Soulaines accueille sur son territoire le centre de stockage de l'ANDRA et qu'elle a reçu jusqu'en 2010 la taxe professionnelle issue de son activité.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

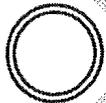
Assemblée Générale du 15 Juin 2011

Le Vice-Président précise que l'article 43 de la loi de Finances 2000 modifié par la loi de Finances 2010 a créé une taxe afin de pérenniser les ressources perçues par les communes ayant accepté certains centres de stockage de déchets radioactifs sur leur territoire.

La somme forfaitaire est obtenue en multipliant le montant de l'imposition par mètre cube de stockage défini par la loi (2,20 euros) par la capacité de stockage du centre considéré. Le centre de Soulaines Dhuys ayant une capacité d'1 million de m³, la somme forfaitaire à retenir s'élève à 2,2 millions d'euros.

Pour le centre de Soulaines Dhuys, ce coefficient doit être fixé par un décret en Conseil d'Etat, après avis des collectivités territoriales concernées et de la Commission Locale d'Information de Soulaines.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
Assemblée Générale du 15 Juin 2011



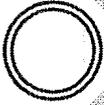
	2011	2012
Centres de Morvilliers	121 000 €	561 000 €
CCS	24 200 €	112 200 €
Communes CCS	38 720 €	179 520 €
Périmètre de solidarité	58 080 €	269 280 €

	2011 et suivantes
Centre de Soulaines	2 299 000 €
CCS	459 800 €
Périmètre Immédiat	735 680 €
<i>dont Communes CCS (78 %)</i>	<i>573 830 €</i>
<i>dont Communes Haute Marne (22 %)</i>	<i>161 850 €</i>
Périmètre de solidarité	1 103 520 €

Enfin, le Vice-président PROPOSE, qu'à partir de 2013, le produit de cette taxe soit indexé sur l'inflation réelle.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 15 Juin 2011



REVISION DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT INTERIEUR QUORUM

Ci-après, la proposition de nouvelle rédaction :

Le quorum est défini comme le quart, au moins, des membres à voix délibérative en exercice pour l'instance concernée.

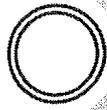
Dans le cas où le quorum n'est pas atteint suite à une première convocation :
Le président de la CLI de Soulaines dressera un procès verbal constatant ce fait qui indiquera notamment, la date à laquelle la séance est renvoyée. Le délai minimum à respecter pour cette seconde réunion sera de 3 jours,

Le président établit une nouvelle convocation avec un ordre du jour identique,

Lors de la seconde réunion, les décisions sont prises à la majorité simple quelque soit le nombre de membres à voix délibératives présents ou représentés.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 15 Juin 2011



INSPECTION DU 14/01/2011 AU CENTRE DE L'AUBE

Inspection n° INSSN-CHA-2011-0608 au Centre de l'Aube

« Métrologie » et « Visite générale »

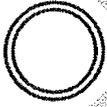
Participants :

Messieurs Alain THIZON et Jean-Raymond PHILIPOT, inspecteurs de la sûreté nucléaire à l'ASN

Monsieur Joël AUDIGE, membre de la commission communication de la CLI de Soulaines

Monsieur Gilles GERARD, membre de la commission environnement de la CLI de Soulaines

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
Assemblée Générale du 15 Juin 2011



PROJET D'ANALYSES DE L'ENVIRONNEMENT

- Cartographie
- Analyses

2.1 Cartographie

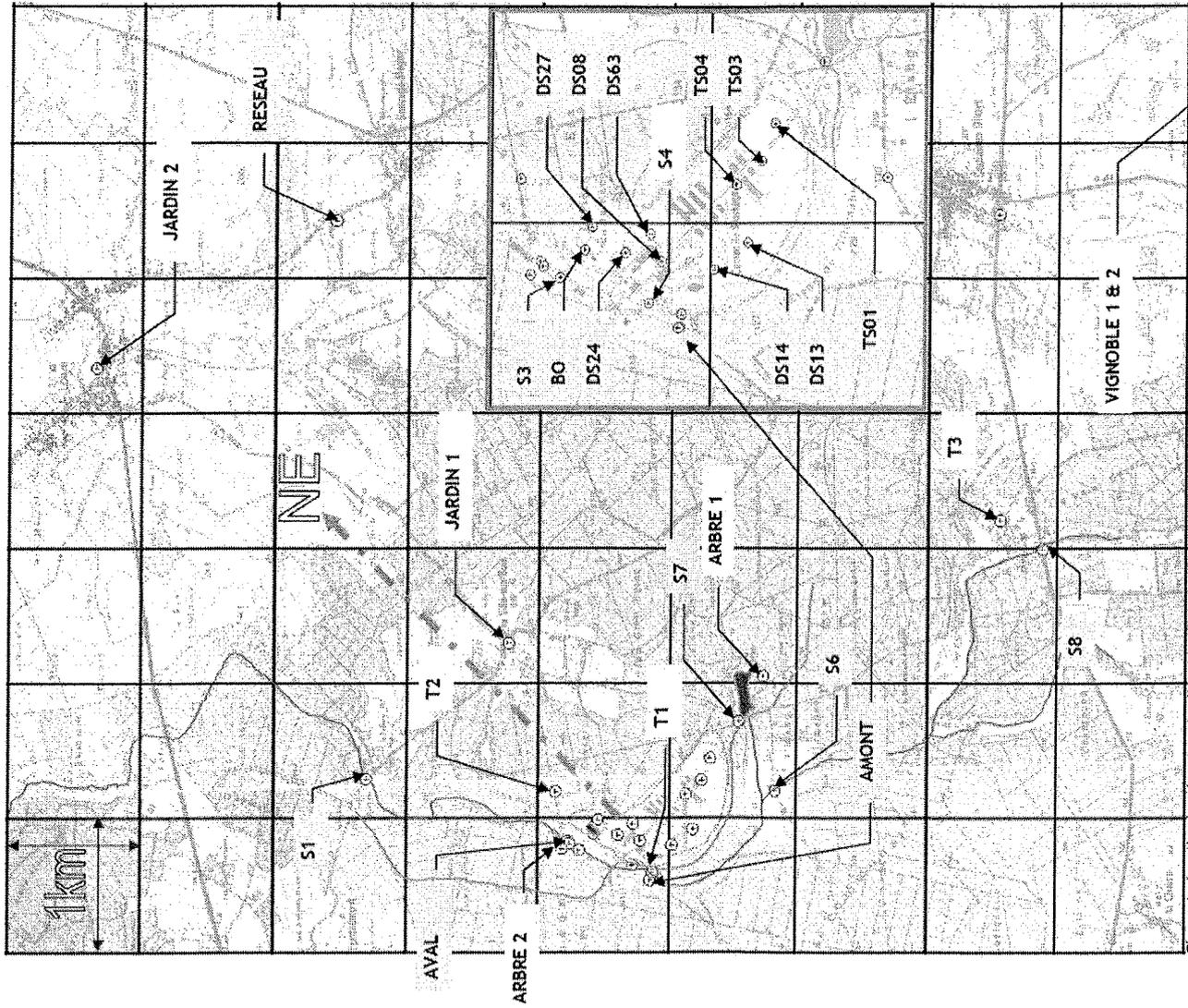


Figure 1 : localisation des sites étudiés durant l'année 2007 dans la région de Soullaines-Chauy.

Ordre du jour
Les sols
Les sédiments
Les vignobles
Produits du jardin
Couvert végétal
Les arbres
Les eaux

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

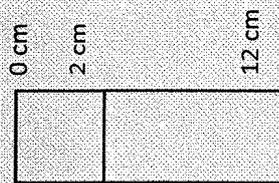
Assemblée Générale du 15 Juin 2011



LES SOLS		
Dénomination	Station T1	Station T3 (Domaine Saint Victor)
Localisation	A environ 300 m de la cheminée de l'unité de compactage en direction du Sud-Ouest	3,7 km du CSA en direction du Sud-Est
Nature du prélèvement	2 échantillons : fraction 0-2cm fraction 2-12 cm	2 échantillons : fraction 0-2cm fraction 2-12 cm

Il serait intéressant de refaire des tests pour voir l'évolution de la présence de 137Cs suite au passage du nuage de Fukushima.

Les sols ont été découpés en 2 fractions : une fraction de profondeur comprise entre 0 et 2 cm et une deuxième fraction de profondeur comprise entre 2 et 12 cm. Est-ce de la terre ? Ce découpage est-il lié à une notion de temps ?



Il serait peut-être intéressant de faire des tests sur des fractions de profondeur de plus de 12 cm.



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 15 Juin 2011

LES SEDIMENTS

		<i>Le long du cours d'eau des Noues d'Amances (tronçon d'environ 4kms)</i>							
Dénomination	Site S6	« AMONT »	Site S3	« AVAL »	Site S1	Site S7 (Étang des Cailles)	Site S8 (Ruisseau Forgeot)	BO (Bassin d'orage)	Site S4
Localisation	En amont du point de rejets. A 2 kms	En amont du point de rejets. A 600 m de l'émissaire. Au niveau d'un barrage métallique.	Adossée au déversoir	A 100 m de S3	Intersection avec la D24. Légèrement en amont du pont	En amont du tronçon	En amont du tronçon	A l'intérieur de l'installation nucléaire	Sortie du drain ouest subhorizontal
Nature du prélèvement	Sédiments superficiels	Sédiments superficiels. Sable fin plutôt organique.	Sédiments superficiels	Sédiments superficiels	Sédiments superficiels	Sédiments superficiels	Sédiments superficiels	Sédiments superficiels	Sédiments superficiels Eoues - Oxyde de fer

Il est important de refaire des tests – Ils font partie du référentiel.

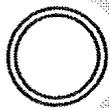
Les valeurs étant plus élevées dans l'étang des Cailles il conviendrait de réitérer ces tests à cet endroit.

Concernant le bassin d'orage, plusieurs radionucléides sont présents. De nouvelles analyses permettraient de voir leurs évolutions qualitatives et quantitatives. Enfin, il n'a pas été recherché de strontium 90. Le strontium 90 se fixe sur les os. Est-il présent sur le site ?



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 15 Juin 2011



LES VIGNOBLES	
N° 1	N° 2
<i>Etablissement</i> MOUJIN à Saulcy	<i>Etablissement</i> COURTILLIER à Colombé-La-Fosse
A 18 kms en direction du Sud-Est	A 18 kms en direction du Sud-Est
Dénomination	
Localisation	
Nature du prélèvement	
Au moment des vendanges : - sols de culture - marc de raisin - jus de raisin	Au moment des vendanges : - sols de culture - marc de raisin - jus de raisin

Les tests n'ont détecté aucun radionucléide. Seul du 137Cs a été observé dans les sols. Il serait intéressant de refaire des tests pour voir l'évolution de la présence de 137Cs suite au passage du nuage de Fukushima.

Les vignobles étaient situés à 18 kms en direction du Sud Est. Idée d'une vigne « témoin » sous les vents dominants.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
Assemblée Générale du 15 Juin 2011



LES PRODUITS DU JARDIN	
Dénomination	Jardin 1 Jardin 2
Localisation	Jardin à Ville-aux-Bois Jardin à Louze
Nature du prélèvement	- Haricots blancs - Salades - Courgettes - Thym - Fanes de carottes - Choux (cœur)

Comme pour les vignobles, aucun radionucléide n'a été détecté. Parmi les produits de consommation courante, le miel pourrait être un sujet d'étude : comparaison entre les ruches se situant sous les vents dominants et les ruches plus éloignées.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

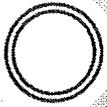
Assemblée Générale du 15 Juin 2011



LE COUVERT VEGETAL			
Dénomination	Station T1	Station T2	Station T3 (Domaine Saint Victor)
Localisation	A environ 300 m de la cheminée de l'unité de compactage en direction du Sud-Ouest	A 700 m de cette même cheminée en direction du Nord-Est	3,7 km du CSA en direction du Sud-Est
Nature du prélèvement	2 premiers centimètres écartés. 3 échantillons représentatifs de 250 à 300g de matière fraîche Végétaux (herbe)	2 premiers centimètres écartés. 3 échantillons représentatifs de 250 à 300g de matière fraîche Végétaux (herbe)	2 premiers centimètres écartés. 3 échantillons représentatifs de 250 à 300g de matière fraîche Végétaux (herbe)

Aucune projection n'est possible en particulier pour la présence de tritium La fraction libre du tritium (HTO) n'est pas différente de celle observée dans l'eau de pluie non perturbée par les rejets des installations nucléaires. Une question : pourquoi les 2 premiers centimètres ont-ils été écartés de l'étude ? (cf rapport du Comité scientifique de l'ANCLI)

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
Assemblée Générale du 15 Juin 2011

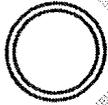


LES ARBRES	
Dénomination	Arbre 1 Arbre 2
Localisation	<p>A proximité de l'étang des Cailles. A environ 1,6 km de la cheminée de l'unité de compactage des déchets. Direction Sud-Est</p> <p>Plus proche. Direction Nord sous les vents dominants. A 550 m de la cheminée</p>
Nature du prélèvement	<p>Jeune chêne d'environ 20 ans (planté en 1985). Sciage au pied. Diamètre sans l'écorce : 19 cm. 20 cerne + cœur</p> <p>Jeune chêne d'environ 20 ans. Sciage au pied. Diamètre sans l'écorce : 14 cm. 17 cerne + cœur</p>

Au vu des résultats, il ne semble pas nécessaire de procéder à de nouvelles analyses, la présence de radionucléides n'ayant pas été observée.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 15 Juin 2011



LES EAUX				
Dénomination	DS08 – DS13 DS14 – DS24 DS27 – DS63 TS01 – TS03 TS04 (9 Piézomètres)	Le long des Nives d'Amances		Réseau d'eau
		« AMONT »	« AVAL »	« RESEAU » (Forage le long de la D182 à Sauvage-Magny)
	BO (Bassin d'orage)	A l'intérieur du périmètre CSA	A l'extérieur du périmètre CSA	A l'extérieur du périmètre CSA
Localisation	A l'intérieur du périmètre CSA	A l'intérieur du périmètre CSA	A l'extérieur du périmètre CSA	A l'extérieur du périmètre CSA
Nature du prélèvement	Eau douce Eaux souterraines – Nappe phréatique	Eau douce Eaux pluviales	Eau douce Cours d'eau	Eau douce Eau souterraine Eau de la nappe

Il est important de réaliser de nouvelles analyses. La même remarque que pour le couvert végétal a été faite, à savoir qu'aucune projection n'est possible, en particulier pour la présence de tritium.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
Assemblée Générale du 15 Juin 2011



Dosimétrie le long de la clôture

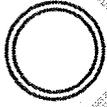
Dans le projet initial, les mesures ont été réalisées pendant une période d'inactivité du site.

Proposition : réaliser 2 séries de mesures :

- une série pendant une période d'inactivité du site,
- une autre série pendant une période d'activité du site.

Analyse sur des produits d'origine animale

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
Assemblée Générale du 15 Juin 2011



Projets complémentaires

Certains dispositifs de biosurveillance pourraient être mis en place dans le cadre du suivi de l'impact du centre de stockage FMA de l'Aube sur l'environnement.

Biosurveillance passive

Biosurveillance active

Organismes bioaccumulateurs

Ils captent spécifiquement les radionucléides présents dans le milieu.

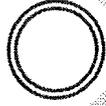
Exemples :

Lentilles d'eau : bioaccumulateurs aquatiques

Champignons : bioaccumulateurs globaux

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 15 Juin 2011

**Biosurveillance passive**

Il s'agit de l'utilisation d'organismes vivants déjà en place sur les milieux à contrôler.

Avantages : rapidité, simplicité, disponibilité immédiate, faible coût.

Inconvénients : pas de choix possibles quant aux sites d'échantillonnage, aux espèces et à leur environnement.

Présence sur le site, au point CD24, d'iris d'eau (« iris pseudoacorus ») : plante accumulatrice pouvant intégrer de nombreux éléments dans ses tissus dont des radionucléides.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 15 Juin 2011

Biosurveillance active

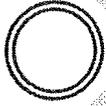
Il s'agit de l'utilisation d'organismes vivants génétiquement sélectionnés, élevés en conditions contrôlées, puis placés in situ.

Exemple : bryophytes aquatiques : mousse « Fontinalis antipyretica » : mousse présentant de très bons résultats de bioaccumulation donc très utilisée pour évaluer la contamination radioactive et physico-chimique des cours d'eau. Des souches saines et propres sont entretenues par l'entreprise BioMonitor (bureau d'études techniques exerçant dans le domaine de l'environnement).

Avantages : ne reflète que la qualité de l'eau, pouvoir d'accumulation élevé, résistance aux polluants toxiques, facilité de conservation

Inconvénients : technique coûteuse, longue à mettre en place, nécessitant un suivi régulier

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
Assemblée Générale du 15 Juin 2011

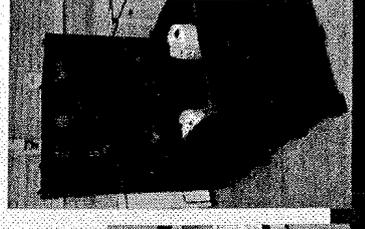
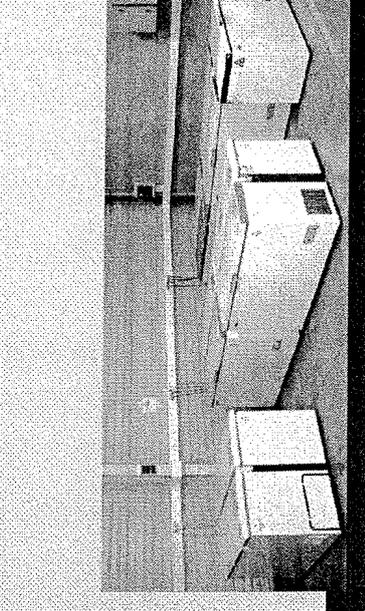
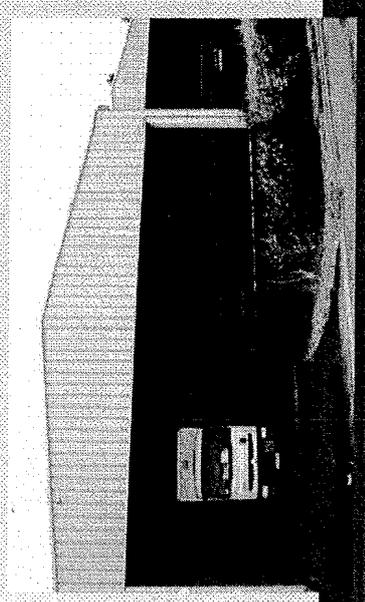


VOYAGE D'ETUDE
Centre de regroupement de Saclay

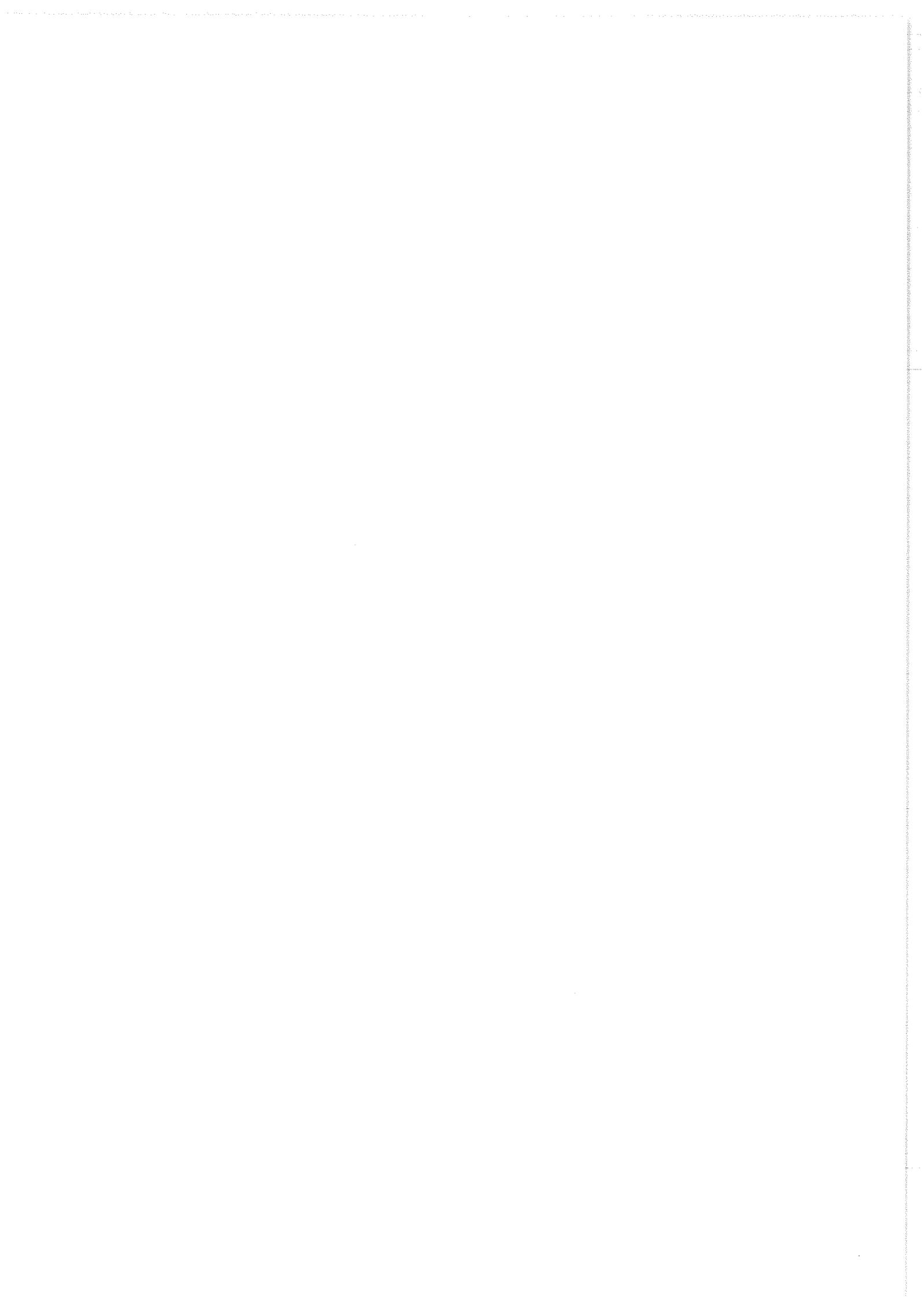
Le Centre de regroupement de Saclay est une station d'entreposage, de traitement et de caractérisation des déchets solides radioactifs.

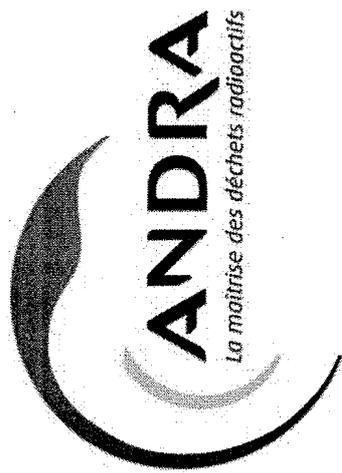
Les colis sont contrôlés à leur arrivée puis triés pour être regroupés par famille. Ce centre d'entreposage a surtout une fonction logistique.

La date prévisionnelle pour ce voyage d'étude serait le jeudi 27 octobre 2011.



**Diaporama ANDRA-CSFMA
du 15 Juin 2011:
« Bilan d'activités 2010 »**





Réunion de la CLI du CSFMA Soulaines-Dhuys

Réunion CLI du 15 juin 2011

**Bilan d'activité 2010
du Centre de stockage FMA**

**Présentation du bilan
d'activités 2010
du CSFMA**

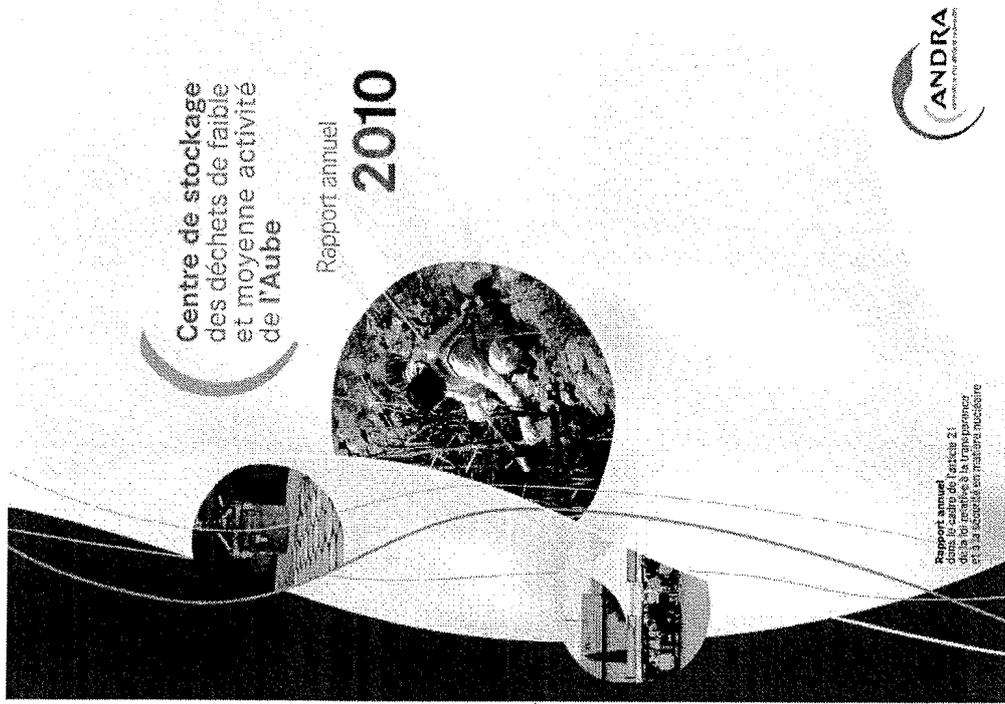
conformément à l'article 21

de la loi TSN

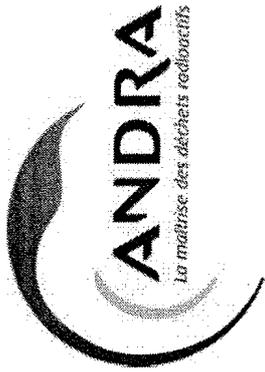
transparence et sécurité

en matière nucléaire

*Document en cours de
préparation; sera diffusé fin juin*



- » 1 - Exploitation du Centre : résultats saillants 2010
- » 2 - Dispositions prises en matière de sûreté
- » 3 - Incidents et accidents en 2010
- » 4 - Dispositions prises en matière de radioprotection
- » 5 - La surveillance de l'environnement et les rejets
- » 6 - La gestion des déchets
- » 7 - Information et transparence
- » 8 - Compléments



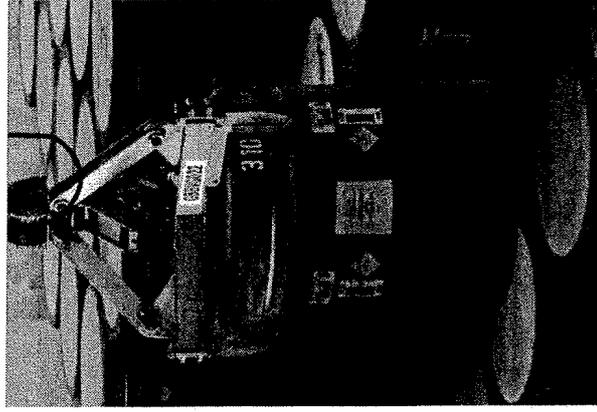
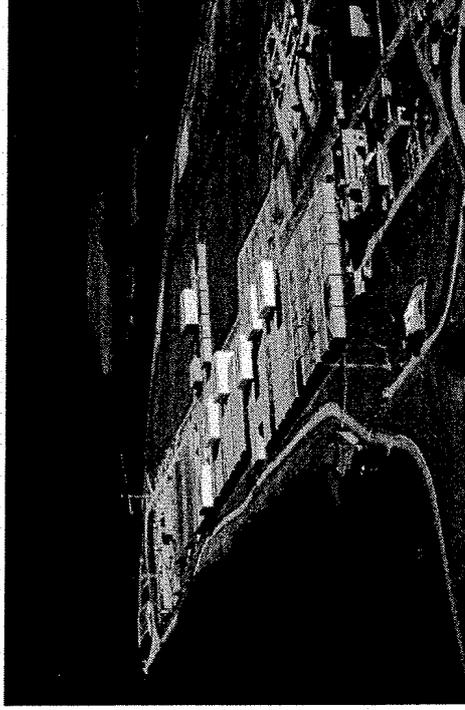
1 - L'exploitation du Centre Résultats saillants 2010

60

**Mise en service :
13 janvier 1992**

**Capacité de stockage
autorisée :
1 000 000 m³**

**Superficie :
95 ha dont 30 ha
pour la zone de stockage
Volume stocké depuis 1992
(au 31/12/2010) :
243 225 m³ (24% de la capacité du Centre)**



Volume livré : 12 945 m³

Nombre de colis livrés : 19 374 (dont 7 couvercles de cuves)

Nombre de fûts compactés : 11 756

Nombre de caissons injectés : 496 de 5 m³ - 24 de 10 m³ - 37 caissons de reconditionnement

Volume stocké : 12 179 m³

Nombre de colis stockés : 10 735

5 ouvrages fermés